

agenda février/mars 09

>> 26 février - MIFE-Cité des métiers
- Accueil des étudiants en Master Génie Electrique et présentation du dispositif des Cités des métiers.

>> 2 mars - de 14h à 16h - Etueffont -
Point Cité dans les locaux de la Communauté de communes.

>> 11 mars - de 9h à 12h - Grandvillars
- Point Cité à la Mairie

>> 26 mars - de 9h à 12h - Salle des fêtes de Belfort-
Salon permanent des métiers du livre et de l'information : 276 collégiens sont d'ores et déjà inscrits et 11 métiers seront représentés.

>> 27 mars - de 10h à 18h - BIJ - 3 rue Jules Vallès - Belfort-
Forum des Jobs saisonniers : consultation des offres de «Jobs» d'été, conseil pour la rédaction d'un cv et d'une lettre de motivation, rencontre des professionnels de l'emploi et de la formation et consultation Internet gratuitement en présence de la Cité des métiers de Belfort.

informations pratiques



>> MIFE - Cité des métiers
Place de l'Europe - BP 90159
90003 BELFORT Cedex
Tél. 03 84 90 40 00
Fax 03 84 90 40 26
www.mife90.org - MIFE@mife90.org

>> Horaires d'ouverture du bâtiment
- du lundi au jeudi : de 8h à 12h15
et de 13h15 à 18h.
- le vendredi : de 8h à 12h15
et de 13h15 à 17h30.
- le samedi : de 9h à 12h.

>> Horaires d'ouverture Cité des métiers
- du mardi au jeudi : de 13h30 à 17h30.
- les vendredi et samedi : de 9h à 12h

Avec le soutien :



regard de partenaire

RENCONTRE AVEC MARIE-CHRISTINE BOUDART, DIRECTRICE D'ARIS - CAP EMPLOI - L'Aris, Association Régionale pour l'Intégration Sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap vise à l'insertion en milieu ordinaire de travail. Elle intervient à la fois auprès des entreprises et des personnes handicapées à la recherche d'un emploi ou souhaitant rester dans leur entreprise. En 2008, 392 personnes ont été accompagnées par cette association dans le Territoire de Belfort et 113 entreprises ont pu bénéficier de ses conseils.

+ ARIS CAP EMPLOI

Vous êtes partenaire de la MIFE, quel regard portez-vous sur cette collaboration ?

« Implantés au sein même de la MIFE, nous avons, par ce choix, souhaité inscrire notre démarche dans un lieu identifié à l'emploi de droit commun. Nous tissons ainsi au fil du temps une collaboration assez fine avec les partenaires de l'emploi et notamment avec la MIFE. A ce titre, nous nous intéressons actuellement à Osiris, cellule de veille économique mise en place par la MIFE. Aujourd'hui trop informel, le travail de veille que nous menons doit être davantage prospectif, afin d'obtenir une vision plus claire du marché du travail. Sans être ambitieux, nous gagnerons tous à être permanents dans une logique de réseau intelligent qui nous permettra d'offrir à chacun le premier niveau d'information sur les dispositifs et structures existants. »

Vous qui accompagnez les personnes handicapées au quotidien, que pensez-vous du travail des partenaires de l'emploi auprès de ces publics ?

« C'est un regard plus pragmatique que nous posons aujourd'hui sur le handicap en ne voyant plus systématiquement les personnes handicapées comme éloignées de l'emploi. En se disant que seule la mobilisation de leur employabilité est plus complexe, mais qu'elle est loin d'être impossible, nous sommes plus justes dans la manière de

gérer ces situations. Sans banaliser, ni stigmatiser, nous adaptons, nous cherchons les solutions qui conviennent à chacun, en sachant passer le relais quand cela est nécessaire. C'est un regard qu'il serait peut-être intéressant de poser sur d'autres publics également touchés par le chômage. »

Quels sont pour vous les enjeux en 2009 ?

« Le renforcement de notre politique partenariale sera pour nous un enjeu important. Grâce à l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), nous allons renforcer nos actions favorisant la création d'entreprise et l'accompagnement des seniors handicapés dans le maintien dans l'emploi. C'est un fait, nous serons cette année confrontés à une problématique économique forte, d'où la nécessité de mieux appréhender et anticiper les évolutions du marché du travail, et ce d'une manière collective. Nous avons, cette année encore plus, le devoir d'être pointus, notamment en termes d'ingénierie de formation, d'orientation et d'accompagnement tout au long de la vie. »

Plus d'informations :
ARIS - CAP emploi
Locaux de la MIFE
Place de l'Europe
Tél. 03 84 90 40 02
www.association-aris.org

mifoscope

le mensuel de la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi

EXPRESS

07

focus

+ Le Centre de Projets et de Suivi Professionnel :

HISTOIRE D'UN PARCOURS EXEMPLAIRE

Rencontre avec M. Pierre-François Houzé, bénéficiaire du RMI (suivi par Abdel Essahlaoui - Conseiller au CPSP) et futur créateur d'entreprise.

« M. Houzé a mené son projet de création d'entreprise avec une ingéniosité exemplaire. Il s'est battu pour réaliser son rêve. » explique Abdel Essahlaoui.

Jean-François Houzé a décidé de créer son entreprise de restauration de céramique ancienne à la suite de multiples tentatives de recherche d'emploi restées vaines. « J'ai décidé d'agir en alliant ma passion à une possibilité de reconversion professionnelle. En effet, j'ai toujours adoré réparer la vaisselle et les objets cassés » explique M. Houzé, « j'ai recherché une formation en restauration de céramique ancienne, mais celle-ci n'existait pas.

» M. Houzé n'abandonne pas pour autant et décide de demander aux professionnels du secteur de le former. « J'ai trouvé quelqu'un dans le sud de la France qui a accepté et j'ai financé cette formation seul. » Viennent ensuite les éta-

pes d'étude de marché et de recherche d'appui auprès du réseau professionnel que M. Houzé accomplit encore une fois avec brio. « Le milieu des antiquaires n'est pas un réseau facile à percer mais j'y suis arrivé. J'ai participé à plusieurs



salons professionnels et lors du dernier j'ai même pu réaliser quelques démonstrations. Cela a été également l'occasion pour moi de vérifier qu'il y avait bien un marché dans ce secteur. » poursuit M. Houzé. Il prépare actuellement son lancement avec l'appui du CPSP, peut-être en tant qu'auto-entrepreneur, et cherche également à compléter son offre de services

par une autre formation dans ce domaine.

Souhaitons-lui bonne chance et espérons que son atelier de restauration, qu'il souhaite baser à Morvillars, connaisse le succès qu'il mérite. ■

>> mifoscope EXPRESS 07 • Lettre d'information de la MIFE et de ses partenaires • février 2009 • Directeur de la publication : Bertrand Creusy • Rédaction et mise en page : Emilie Castellano • Tirage : 200 exemplaires • ISSN : 1967-693X.

SOMMAIRE | PAGE 1 : Focus - Le Centre de Projets et de Suivi Professionnel : histoire d'un parcours exemplaire | PAGE 2-3 : Zoom Actions - L'auto-entrepreneur / Brèves -2009, la MIFE fêtera ses 10 ans / Le répertoire emploi formation Aire urbaine / NACRE / Les chiffres du mois | PAGE 4 : Zoom partenaires -ARIS- Cap Emploi : Rencontre avec Marie-Christine Boudart, directrice de cette structure



Retrouvez la MIFE - Cité des métiers du Territoire de Belfort sur www.mife90.org

67 000*

personnes se sont enregistrées
comme auto-entrepreneurs au mois de
janvier 2009 en France.

Dans le Territoire de Belfort, l'URSSAF
a comptabilisé 49 inscriptions (via l'in-
terface internet), la Chambre de Com-
merce et d'Industrie 10 et la Chambre
de Métiers et de l'Artisanat 13.

* chiffre annoncé le 22 février 2009 par Hervé Novelli



LA LOI DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE

La création du statut d'auto-entrepreneur est l'une des mesures opérationnelles depuis le 1^{er} janvier 2009 de la Loi de modernisation de l'économie. Mise en place pour « lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix », elle comprend tout un panel de mesures concernant les PME-TPE, les commerces de proximité, la reprise et la transmission d'entreprise...

Pour plus d'informations sur cette loi :
www.modernisationeconomie.fr

+ L'auto-entrepreneur

Un nouveau régime pour les créateurs d'entreprise

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le régime de l'auto-entrepreneur suscite un vif intérêt. Les réactions en France oscillent entre enthousiasme et rejet définitif, tâchons de faire le point sur ce nouveau dispositif accessible à tous, activités commerciales, artisanales et d'ici peu libérales non-réglées.

Ce dispositif limite au strict minimum les formalités et les coûts liés à la création d'entreprise. À l'aide de sa carte d'identité, il est possible de créer gratuitement son activité en quelques clics via le site internet dédié ou en se rendant dans les Centres de formalités des entreprises. Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM), l'auto-entrepreneur peut ensuite démarrer immédiatement son activité. En bref, un procédé de création extrêmement simple et rapide. Mais la création d'une société a-t-elle vraiment à gagner à se résumer au choix d'un régime fiscal ou social ? « La création d'entreprise est avant tout une histoire d'hommes et de projets, un processus à construire dans le temps. Nous organisons toujours un entretien pour les personnes qui nous contactent afin que celles-ci puissent valider leur projet. Mais il est vrai que toutes les personnes qui s'ins-

crivent sur internet nous échappent complètement. » déclare Martine Hantz, Directrice Création - Transmission à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Belfort. Au tour de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat belfortaine d'aller plus loin dans cet appel à la prudence « Nous pensons que ce nouveau statut peut-être de nature à déstabiliser le secteur des métiers jusque là bien organisé autour des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et des organisations professionnelles » affirme François Debouchage, Secrétaire général adjoint de cette structure.

> Typologie du créateur

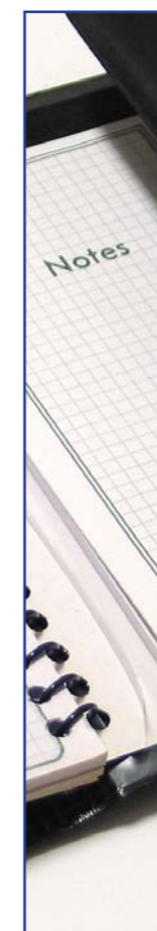
« Pour l'instant, nous recevons principalement des personnes qui voient dans ce statut un moyen de compléter leur revenu ». insiste Chloé Weber, animatrice à la Boutique de gestion de Belfort. La Chambre de Métiers et d'Artisanat déclare même que « ce statut peut être concevable pour des personnes souhaitant avoir une double activité ou ayant déjà un revenu, mais qu'il ne permet pas à celui qui souhaiterait uniquement tirer des revenus de son entreprise, d'en vivre décemment et de développer une véritable entreprise. » En effet, l'activité est plafonnée à 80 000 € de chiffre d'affaires annuel

pour les activités de commerce et à 32 000 € pour les services.

Pourtant, ce nouveau dispositif offre un avantage certain : l'auto-entrepreneur ne s'acquiesce de ses charges sociales et fiscales que lorsqu'il a un chiffre d'affaires effectif. Trimestriellement, il règle un forfait de 13% pour une activité commerciale et 23% pour une activité de service calculé sur la base du chiffre d'affaires. De plus, l'activité n'est pas soumise à la TVA, la comptabilité est allégée, l'impôt sur les sociétés ne s'applique pas et la taxe professionnelle est exonérée pendant 3 ans. Ce statut est donc idéal pour tester son activité, sans trop de risque. « Nous n'avons pas le recul nécessaire pour évaluer ce dispositif, nous encourageons seulement les entrepreneurs à bien préparer leur projet. » conclut Chloé Weber.

> Évolution du statut

Ce statut est amené à encore se développer avec par exemple la mise en place d'un dispositif plus adapté pour les agents publics, une meilleure coordination avec l'ACCRES et un partenariat avec la Banque postale. Un régime à suivre pour une création d'entreprise certes simplifiée mais qui doit avant tout rester accompagnée. ■



>> LE KIT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR

Hervé Novelli, Secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services a mis en place le Kit de l'Auto-entrepreneur.

Disponible sur internet ainsi que dans les Centres de formalités des entreprises, ce kit, à usage pédagogique, contient toutes les informations pour démarrer et gérer son activité :

1. une description simplifiée du régime.
2. un guide complet pour découvrir toutes les caractéristiques sociales, fiscales et déclaratives.
3. des modèles de documents prêts à l'emploi : formulaires de déclaration d'activité et de déclaration mensuelle ou trimestrielle du chiffre d'affaires, exemples de facture, un livre de recettes et un registre d'achats pour la comptabilité, une déclaration de cessation d'activité.

Vous pouvez télécharger ce kit sur le site de l'APCE (Agence pour la création d'entreprise) www.apce.com.

Un site internet www.lautoentrepreneur.fr, un numéro azur, le 0811 90 00 99 ainsi qu'une adresse mail, lautoentrepreneur@apce.com ont également été mis en place.

Des experts de l'APCE s'engagent à apporter une réponse aux porteurs de projets dans un délai de 48h.

>> LES RENDEZ-VOUS DE L'AUTO-ENTREPRENARIAT

> La Cité des métiers organisera prochainement différents rendez-vous d'information sur le statut d'auto-entrepreneur.

> Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre également à la Boutique de gestion et dans les différents Centres de formalités des entreprises.

■ dernières minutes



■ EN 2009, LA MIFE FÊTERA SES 10 ANS

> La MIFE a été inaugurée le 1^{er} mai 1999 et fêtera donc ses 10 ans cette année. Des événements, expositions, ateliers et tables-rondes seront organisés autour des différentes actions créées par la MIFE à destination des publics et partenaires de la structure.

+ Un programme des différents événements organisés pour cet anniversaire sera prochainement disponible.



■ LE RÉPERTOIRE EMPLOI-FORMATION AIRE URBAINE

> Un nouvel annuaire présentant les différents acteurs de l'insertion et la formation sur l'aire urbaine sera prochainement disponible sur le web. À l'initiative des différents acteurs du secteur, il offrira au public et aux partenaires un premier niveau d'information (fiche descriptive et lien internet) et permettra une meilleure orientation des publics.

□ les chiffres du mois

211

personnes ont trouvé une solution pérenne en matière d'emploi (contrat + de 6 mois, CDI), de formation longue ou de création d'entreprise en 2008 à l'issue de leur parcours au sein du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). 938 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

7535

personnes ont été reçues en 2008 à la Cité des métiers.

682

personnes ont été accompagnées en 2008 par les conseillers du CPSP (Centre de Projets et de Suivi Professionnel). 304 personnes sont sorties du dispositif, dont 101 sorties positives (emploi de plus de 6 mois, CDI, formation longue ou création d'entreprise).

809

collégiens ont participé aux différents temps de rencontre organisés dans 10 établissements du département autour des métiers de la Défense, de la sécurité et des secours (janvier 2009). Ces rendez-vous du Salon Permanent des Métiers ont mobilisé 61 professionnels.

18

rencontres ont été réalisées en 2008 dans le cadre du dispositif *Bâtisseuses d'avenir*, qui vise à intégrer des femmes dans les métiers et les entreprises du BTP : 3 sont actuellement en formation qualifiante et 3 en emploi de plus de 6 mois.